

Avril 2003

Québec, le 11 avril 2003

Monsieur André Hudon
Directeur des études
Institut Teccart
3155, rue Hochelaga
Montréal (Québec) H1W 1G4

Objet : Suivi au rapport d'évaluation de la composante de formation générale des programmes d'études

Monsieur le Directeur,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a pris connaissance lors de sa réunion du 3 avril dernier des mesures prises par l'Institut Teccart pour répondre à la recommandation qu'elle formulait dans son rapport d'évaluation de la composante de formation générale offerte dans votre institution.

L'Institut a fait parvenir, en janvier 2003, trois plans d'études pour chacun des cours d'éducation physique en soulignant que la révision de ces plans de cours avait été réalisée pour respecter les devis ministériels et pour améliorer les instruments et les pratiques de mesure et d'évaluation. Pour les trois plans de cours reçus, les énoncés et les éléments de compétence correspondent aux devis ministériels.

La Commission note que les modalités d'évaluation présentées dans les plans de cours sont liées à chacun des critères de performance, aux éléments de compétence et, du fait même, à la compétence elle-même. Les activités d'évaluation prévues dans l'ensemble I permettent à l'élève d'expérimenter une activité physique de plein air et de la relier à ses capacités, ses besoins, ses motivations et ses habitudes. Dans l'Ensemble II, la démarche proposée et les évaluations effectuées pendant cette démarche sont de nature à améliorer l'efficacité de l'élève lors de la pratique d'une activité physique. Les modalités d'évaluation présentées dans l'ensemble III sont tout aussi pertinentes et permettent d'attester que l'élève démontre sa capacité à prendre en charge sa pratique de l'activité physique puisqu'elles portent sur le plan de mise en forme rédigé par l'élève, la

réalisation du plan, l'organisation et la réalisation d'un séjour en plein air en lien avec le plan de mise en forme, l'interprétation des progrès et la réflexion sur les priorités et les choix d'activités à réaliser dans le programme personnel. L'analyse de ces plans de cours permet de conclure que l'évaluation des apprentissages qui y est réalisée atteste l'atteinte des objectifs ministériels. Les actions posées par l'Institut répondent donc adéquatement à la recommandation de la Commission.

En conclusion, la Commission reconnaît que les actions posées améliorent la qualité déjà reconnue de la mise en œuvre de la formation générale à l'Institut Teccart.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

Jacques L'Écuyer